

Question écrite au gouvernement :

Monsieur le Ministre de l'agriculture, Madame la ministre de l'Ecologie,

Compte-tenu de la présence de pesticides dans l'air en Nouvelle Aquitaine dont certains sont des perturbateurs endocriniens (PE), à distance des parcelles et jusqu'à plusieurs mois par an de façon consécutive, comme l'atteste le rapport ATMO de juillet 2020,

Compte-tenu de ce qui a toujours été la position de la France jusqu'alors, comme affirmé dans la [Stratégie nationale sur les PE](#), et établi par [l'Anses en 2016](#) dans son avis sur la définition des PE,

Nous vous demandons de vous opposer au renouvellement d'autorisation de ces 5 substances actives lors du Scopaff les concernant au motif qu'il s'agit de PE « suspectés » : Cyazofamid, Cymoxanil, Cyprodinil, Folpet, Pyrimethanil. Ces 5 substances voient en effet leur période d'autorisation prendre fin entre avril et août 2021.

Nous savons qu'ils ne remplissent pas forcément les critères exigés par le règlement 2018, mais au nom de la Santé Publique il nous paraît de la plus haute importance que le débat ne reste pas confiné dans des cercles hors de tout contrôle démocratique, où les votes des Etats sont tenus secrets. Des questions techniques (nature des tests d'identification, niveaux de preuve) mais aussi de politique sanitaire (l'approche par le danger telle qu'elle est inscrite dans le règlement pesticides 1107/2009 au sujet des PE) doivent être débattues au grand jour. En vous opposant à ces renouvellements d'autorisation le gouvernement français rejoindrait les pays européens sensibles à une évolution de la réglementation des PE.

Nous vous demandons également de rendre public le vote du gouvernement français à ces occasions.